



# CONTRAT RESIDENTIEL

## (Listing à prévoir)

### 1°) TARIFS

- 3000€ en fonction de la superficie de l'emplacement (payable en 2 fois, possibilité par virement mensuel).
- Lors de l'achat d'un mobil home neuf, les frais de calage et raccordement par nos soins sont : entre 1000€ et 1500€ en fonction de la taille du mobil home.
- 66€ taxe VENDEE EAU : ensuite, l'eau est incluse dans le forfait à l'année.
- 40€ taxe annuelle sur les ordures ménagères de la Communauté de Communes
- compteur électrique (vous payez uniquement ce que vous consommez 0.25€ le kw)
- consommation de gaz à prévoir (la bouteille 35€ en vente sur place)
- taxe de séjour de 0.45€/personne de +18ans/nuit séjournée du 1er Janvier au 31 décembre
- augmentation du loyer de 1.5% tous les ans pour les hausses du coût de la vie et les investissements sur le camping.

### 2°) VOS OBLIGATIONS (annuel)

- vérification chauffe-eau (environ 50€, tarif prestataire extérieur au camping)
- mise hors gel de votre mobil home (environ 50€, tarif prestataire extérieur au camping)
- vérification extincteur (9€)
- Assurance, vous devez assurer votre mobil home (de 90 à 150€ l'année).

### 3°) AUTRES OBLIGATIONS

- Respecter le règlement intérieur, ainsi que le contrat annuel
- ATTENTION ANIMAUX : en laisse obligatoire, pas de nuisances sonores, ramassage des déjections, ne pas laisser votre animal seul dans le mobil home.
- les plantations uniquement en pot.
- possibilité de mettre cabanon, coffre gaz... seulement sur réserve du camping.
- entretien de votre mobil home

Le mobil home doit être votre résidence secondaire. Pas d'habitation possible sur le camping.

Le camping s'occupe de l'entretien de votre parcelle (tontes + taillage des haies).